



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00146

Numéro SIREN : 631 621 463

Nom ou dénomination : LES CARRELAGES FERRATO

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 6402

Comptes annuels

pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LES CARRELAGES FERRATO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13 100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 631 621 463

Certifié conforme à l'original

Dedup

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE
THE HISTORY OF THE
THE HISTORY OF THE
THE HISTORY OF THE
THE HISTORY OF THE
THE HISTORY OF THE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	430	430				
	Fonds commercial (1)	3 659		3 659	3 659		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	17 837		17 837	17 837		
	Constructions	790 077	290 462	499 614	530 532	30 918	5.83
	Installations techniques, matériel et outillage	2 647	2 400	247	372	125	33.68
	Autres immobilisations corporelles	20 080	14 652	5 428	6 054	626	10.33
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	834 729	307 944	526 785	558 454	31 669	5.67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	53 516		53 516	62 647	9 131	14.58
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 633		9 633	21 852	12 219	55.92
	Autres créances	18 300		18 300	17 621	679	3.85
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	255		255	1 092	837	76.66
	Charges constatées d'avance (3)	648		648	563	85	15.04
	Total III	82 351		82 351	103 775	21 424	20.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	917 081	307 944	609 137	662 229	53 093	8.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	45 735	45 735		
	Réserves				
	Réserve légale	4 573	4 573		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	5 190	5 190		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 766	9 320	446	4.78
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	20 764	19 806	958	4.84
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	86 028	84 624	1 404	1.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	303 839	347 362	43 523	12.53
	Concours bancaires courants	40 746	37 508	3 238	8.63
	Emprunts et dettes financières diverses	89 645	66 500	23 145	34.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 248	56 926	11 679	20.52
	Dettes fiscales et sociales	37 176	51 137	13 961	27.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	6 455	18 171	11 716	64.48
	Total IV	523 109	577 605	54 497	9.43
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	609 137	662 229	53 093	8.02

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

523 109 577 605

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	412 748		412 748	463 963		51 215	11.04
Production vendue de biens							
Production vendue de services	97 541		97 541	100 572		3 031	3.01
Chiffre d'affaires NET	510 288		510 288	564 535		54 246	9.61
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 031	2 804		1 227	43.75
Autres produits			203	173		30	17.29
Total des Produits d'exploitation (I)			514 523	567 513		52 990	9.34
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			234 557	283 810		49 253	17.35
Variation de stock (marchandises)			9 131	2 285		6 846	299.58
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			73 622	75 827		2 205	2.91
Impôts, taxes et versements assimilés			16 591	15 459		1 132	7.32
Salaires et traitements			70 131	77 143		7 012	9.09
Charges sociales			32 611	41 987		9 376	22.33
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 669	31 281		387	1.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 288		1 288	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 811	7		4 804	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			473 123	529 088		55 966	10.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 400	38 424		2 976	7.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	16 412	18 441	2 028	11.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	16 412	18 441	2 028	11.00
2. Résultat financier (V-VI)	16 412	18 441	2 028	11.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 988	19 983	5 005	25.04
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		450	450	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 583	2 583	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3 033	3 033	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	724		724	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	724		724	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	724	3 033	3 757	123.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 500	3 211	289	9.00
Total des produits (I+III+V+VII)	514 523	570 546	56 023	9.82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	493 759	550 740	56 981	10.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	20 764	19 806	958	4.84

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

8 311 6 127

LES CARRELAGES FERRATO
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 631 621 463

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2017

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 20 764 euros, de la manière suivante :

Au titre de dividendes bruts : 20 764 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est de 34.60 euros.

Les associés prennent acte que le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 3° de l'article 158-3 du code Général des Impôts.

Les associés prennent acte que les prélèvements sociaux de 15,5% seront effectués directement par la Société avant la mise en paiement et que conformément aux dispositions de l'article L. 131-6, alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, est soumise à cotisations et contributions sociales la part des dividendes perçus par le gérant majoritaire, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés qui est supérieure à 10 % du capital social et des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes.

Les associés prennent acte que pour les revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2013, un prélèvement à la source de 21%, à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu, est obligatoirement prélevé pour les contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France (art. 117 quater du Code Général des Impôts) et que peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 75 000 euros pour les couples soumis à imposition commune et à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} Août 2017.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	Revenus éligibles non à l'abattement
	Dividendes		
2015	19 806	0	0
2014	23 302	0	0
2013	26 417	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jedup' with a long horizontal stroke extending to the right.

Les associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a circular flourish.

LES CARRELAGES FERRATO
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 631 621 463

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, et le 5 avril, à dix neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et représentés.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|------------|
| – Monsieur DEDIEU Pierre , propriétaire de deux cent quatre vingt sept parts, ci | 391 parts, |
| – Madame DEDIEU Nadia , propriétaire de deux cent quatre vingt sept parts, ci | 209 parts, |

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur **DEDIEU Pierre** préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Fixation de la rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :



The first part of the paper
 is devoted to the study of the
 properties of the function

$$f(x) = \frac{1}{x} \int_0^x t^2 \sin \frac{1}{t} dt$$
 and its derivatives.

It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin. The function is also shown to be differentiable at the origin.

The second part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

The third part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

The fourth part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

The fifth part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

The sixth part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

The seventh part of the paper is devoted to the study of the function $f(x)$ and its derivatives for $x \neq 0$. It is shown that the function $f(x)$ is continuous at the origin and that its derivatives of all orders exist at the origin.

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 20 764 euros, de la manière suivante :

Au titre de dividendes bruts : 20 764 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est de 34.60 euros.

Les associés prennent acte que le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 3° de l'article 158-3 du code Général des Impôts.

Les associés prennent acte que les prélèvements sociaux de 15,5% seront effectués directement par la Société avant la mise en paiement.

Les associés prennent acte que pour les revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2013, un prélèvement à la source de 21%, à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu, est obligatoirement prélevé pour les contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France (art. 117 quater du Code Général des Impôts) et que peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 75 000 euros pour les couples soumis à imposition commune et à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} Août 2017.

	Demande de dispense du prélèvement obligatoire	
	OUI	NON
Monsieur DEDIEU Pierre	X	

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

Madame DEDIEU Nadia	X	
Monsieur DEDIEU Albert	X	
Madame DEDIEU Raymonde	X	

- Monsieur **DEDIEU Pierre**, prend acte qu'il percevra, après prélèvements sociaux, un dividende net de 8392.64 euros
- Madame **DEDIEU Nadia**, prend acte qu'elle percevra, après prélèvements sociaux, un dividende net 8392.64 euros
- Monsieur **DEDIEU Albert**, prend acte qu'il percevra, après prélèvements sociaux, un dividende net de 380.15 euros
- Madame **DEDIEU Raymonde**, prend acte qu'elle percevra, après prélèvements sociaux, un dividende de 380.15 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} Août 2017.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	Revenus éligibles non à l'abattement
	Dividendes		
2015	19 806	0	0
2014	23 302	0	0
2013	26 417	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Ratification de la rémunération de la gérance

Nous vous informons qu'une rémunération d'un montant brut de 42.956,25... euros a été allouée au gérant au titre de l'exercice 2016.

Nous vous demanderons de prendre acte que la Société a supporté la somme de 23.458,29 euros au titre des charges obligatoires et 2.147,82... euros au titre des charges facultatives afférentes à cette rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

Fixation de la rémunération de la gérance

Nous vous proposons de modifier la rémunération du gérant pour l'exercice 2017.

La Société prendra en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération.

ND

df

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

Le Président de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dedier', written over a horizontal line.

Les associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Babin', written over a horizontal line.

